

Conditions générales d'utilisation isiHome

isiHome est un service de Valeas, SAS au capital de 25 000 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 831 305 057, domiciliée 5 rue Cambon, 75001 Paris, code APE : 6622Z, SIRET : 831 305 057 00018.

1. Objet

Les Conditions d'utilisation ont pour objet de définir les conditions d'utilisation d'isiHome. Elles présentent les droits et obligations des Utilisateurs principaux et secondaires, et constituent le Contrat qui les lie à la société Valeas.

L'utilisation d'isiHome est réservée aux Utilisateurs principaux et secondaires qui ont préalablement pris connaissance et accepté sans réserve les Conditions d'utilisation.

L'Utilisateur principal et/ou secondaire s'engage à respecter ces Conditions d'utilisation tout au long de son utilisation du Service isiHome. En cas de désaccord avec les termes et conditions des Conditions d'utilisation, l'Utilisateur principal et/ou secondaire ne doit pas utiliser le Service isiHome.

L'Utilisateur principal et/ou secondaire déclare avoir la capacité pour contracter. L'Utilisateur principal mineur garantit avoir reçu l'autorisation de ses parents ou de la personne détenant l'autorité familiale. Dans le cas où l'Utilisateur principal et/ou secondaire agirait au nom et pour le compte de son employeur et/ou de l'Utilisateur principal, il garantit avoir reçu la délégation et le pouvoir nécessaire à un tel engagement.

isiHome se réserve le droit de modifier à tout moment ces Conditions d'utilisation.

2. Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions d'utilisation, les termes et expressions identifiés par une majuscule ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

- « Conditions d'utilisation » désigne les présents termes et conditions générales d'utilisation des sites isiHome.
- « Site » désigne l'ensemble des sites internet sous-domaines d'isiHome.fr et de IsiHome.fr.
- « Candidat Utilisateur principal » désigne toute personne professionnelle de l'immobilier souhaitant utiliser le site isiHome mais dont la permission d'utilisation n'a pas encore été donnée expressément par Valeas.
- « Utilisateur principal » désigne une personne, physique ou morale, professionnel de l'immobilier, agissant seule ou représentant des tiers, exerçant ou non une activité professionnelle ou commerciale, qui utilise le site IsiHome.
- « Utilisateur secondaire » désigne une personne, physique ou morale, pour qui l'Utilisateur principal à expressément offert la possibilité d'utiliser le site isiHome via un compte utilisateur secondaire.
- « Particulier assuré » désigne une personne physique, bénéficiaire du contrat d'assurance habitation distribué par le professionnel de l'immobilier via le site isiHome.
- « L'assureur » : Sada Assurances, Société Anonyme de Défense et d'Assurances, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 32 388 700 euros, RCS Nîmes N°580 201 127, Siège social : 4, rue Scatisse - 30934 Nîmes cedex 9 (France)

3. Description du Service IsiHome

IsiHome offre :

Pour les professionnels de l'immobilier inscrit sur le site, la possibilité de :

- De distribuer simplement un produit d'assurance habitation à leurs clients via le processus entièrement digital isiHome.
- Percevoir une rétrocommission de la part de Valeas pour chaque contrat distribué via isiHome.
- Retrouver les attestations, quittances et tous les documents contractuels correspondants aux contrats habitation distribués à ses clients, sur son espace Utilisateur principal.
- L'utilisation effective d'isiHome n'est possible que si Valeas a donné mandat d'intermédiaire d'assurance (MIA) au candidat Utilisateur principal, et expressément accepté que le candidat Utilisateur principal devienne Utilisateur principal.

Pour le particulier assuré via isiHome :

- Possibilité de retrouver sur son espace personnel l'ensemble de des pièces contractuelles et supports divers.
- Possibilité de télécharger les éléments ci-dessus.
- Possibilité de déclarer un sinistre en ligne.

Le service IsiHome est accessible en France métropolitaine à tout Utilisateur principal et/ou secondaire ayant un accès à Internet. Tous les frais supportés par l'Utilisateur principal et/ou secondaire pour accéder au service (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.) sont à sa charge.

Compte tenu du caractère mondial du réseau Internet, l'Utilisateur principal et/ou secondaire accepte de se conformer à toutes les règles d'ordre public relatives au comportement des Utilisateurs principaux et/ou secondaires du réseau Internet et applicables dans le pays depuis lequel il utilise le Service. Pour sa part, IsiHome se conforme à la législation française en vigueur, à laquelle il est soumis.

IsiHome met en œuvre tous les moyens raisonnables existants pour rendre son service accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cependant, il n'est tenu à aucune obligation de résultat.

4. Garanties et responsabilité d'IsiHome

IsiHome met tout en œuvre pour offrir à l'Utilisateur principal et/ou secondaire des informations vérifiées et à jour, mais elle ne saurait être tenue pour responsable des erreurs, des inexactitudes, des omissions ou d'une absence de disponibilité des informations contenues sur son Site, ni des dommages directs ou indirects pouvant en résulter.

L'Utilisateur principal et/ou secondaire est seul responsable de l'interprétation et de l'utilisation de la documentation ainsi fournie. IsiHome invite les Utilisateur principaux et/ou secondaires et/ou les Particuliers assurés à se mettre en relation, selon leur besoin, avec les collaborateurs isiHome pour toute question relative à la souscription d'un contrat d'assurance, à sa gestion, à la déclaration d'un sinistre ou toute autre action relative à un acte de gestion d'un contrat d'assurance habitation distribué via isiHome.

L'Utilisateur principal et/ou secondaire et/ou le Particulier assuré est également seul responsable des informations données lors de la souscription d'un contrat d'assurance. L'Utilisateur principal et/ou secondaire et/ou le Particulier assuré assumera toutes responsabilités lui incombant, quel qu'en soit la source, en cas de fausse déclaration ou de déclaration inexacte réalisée de manière volontaire ou non.

IsiHome ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée par les résultats des demandes de devis réalisées sur son Site, notamment quant à la satisfaction de l'Utilisateur principal et/ou secondaire et/ou du Particulier assuré, tant sur le prix proposé que sur les conditions de garanties ou sur les modalités de gestion de la vie du contrat.

De même IsiHome ne saurait voir sa responsabilité engagée par l'Utilisateur principal et/ou secondaire et/ou par le Particulier assuré en cas de litige avec l'Assureur, relatif à un contrat distribué via le site isiHome.

isiHome ne saurait non plus voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations de l'Assureur. Toute réclamation concernant les prestations réalisées devra être adressée directement à l'Assureur.

IsiHome met tout en œuvre pour offrir à l'Utilisateur principal et/ou secondaire et/ou au Particulier assuré un Site sécurisé, notamment en matière d'absence de virus. Il appartient cependant à l'Utilisateur principal et/ou secondaire et/ou au Particulier assuré de protéger son matériel ou réseau informatique en se dotant d'un anti-virus qui sera régulièrement mis à jour par l'Utilisateur principal et/ou secondaire et/ou par le Particulier assuré. La Société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une quelconque intrusion de virus dans le matériel informatique de l'Utilisateur principal et/ou secondaire et/ou du Particulier assuré, ni des dommages directs ou indirects pouvant en résulter.

5. Inscription et compte IsiHome

L'Utilisateur principal ne peut utiliser la totalité du service IsiHome qu'après s'être inscrit en créant un compte, et s'être connecté en indiquant comme identifiants son adresse email et son mot de passe, et enfin qu'isiHome est validé expressément le passage du statut de Candidat Utilisateur principal à Utilisateur principal.

Les informations requises par IsiHome sont nécessaires et obligatoires pour la création du compte de l'Utilisateur principal. En particulier, l'adresse électronique pourra être utilisée par IsiHome pour l'administration, la gestion et l'animation du Service.

L'utilisateur principal et/ou secondaire doit être immatriculée à minima en tant que mandataire d'intermédiaire d'assurance auprès de l'ORIAS, en cas d'absence d'immatriculation ou de révocation d'immatriculation, l'utilisation d'isiHome est interdite.

Les identifiants Utilisateur principaux et/ou secondaires doivent respecter les règles de bonne conduite prévues dans les présentes Conditions d'utilisation.

L'Utilisateur principal a la possibilité de créer des utilisateurs secondaires qui se verront appliquer l'ensemble des règles d'utilisation et de responsabilité applicables à l'Utilisateur principal.

En cas de violation de ces dispositions, IsiHome pourra fermer le compte sans préavis aux torts exclusifs de l'Utilisateur principal et/ou secondaire, et l'Utilisateur principal et/ou secondaire ne pourra plus utiliser le service IsiHome.

La création d'un compte emporte l'adhésion aux présentes Conditions d'utilisation. En s'inscrivant, l'Utilisateur principal et/ou secondaire accepte notamment de recevoir les informations d'IsiHome par email.

Les utilisateurs principaux et secondaires pourront demander la suppression de leur compte sur demande écrite, envoyée par mail à la boîte de réception : contact@valeas.fr.

6. Utilisateur principal et secondaire

Pour créer un compte, l'Utilisateur principal doit :

- renseigner son adresse email, sa civilité, son nom et son prénom,
- renseigner le nom de son agence, le numéro SIRET, l'adresse, le code postal et le pays,
- renseigner ses coordonnées bancaires
- télécharger les documents demandés : KBIS, Attestation ORIAS et/ou Diplomes.
- Souscrire auprès de SADA une police d'assurance habitation mère au nom de l'entité qui exerce la profession d'agent immobilier et/ou de syndic immobilier et/ou de gestion locative et/ou de professionnel de l'immobilier.

Isihome peut également créer manuellement un compte après vérification de la candidature du candidat utilisateur.

L'Utilisateur principal expert peut aussi ajouter via son profil :

- un utilisateur secondaire

L'Utilisateur principal a accès à un tableau de bord, où il peut :

- Créer un nouveau contrat d'assurance pour son client
- retrouver la liste des clients à qui il a distribué des contrats d'assurances
- retrouver l'ensemble des pièces contractuelles relatives aux contrats distribués
- retrouver l'ensemble des éléments ci-dessus, lorsque les contrats ont été distribués par les utilisateurs secondaires qu'il a créé.
- retrouver l'ensemble de la documentation support : conditions générales, ensemble des documents d'aide à la souscription/gestion des contrats d'assurance.

L'Utilisateur secondaire a accès à un tableau de bord, où il peut :

- Créer un nouveau contrat d'assurance pour son client
- retrouver la liste des clients à qui il a distribué des contrats d'assurances
- retrouver l'ensemble des pièces contractuelles relatives aux contrats distribués
- retrouver l'ensemble de la documentation support : conditions générales, ensemble des documents d'aide à la souscription/gestion des contrats d'assurance.

IsiHome se réserve le droit à tout moment de fermer un compte d'Utilisateur principal expert ou secondaire sans avoir à motiver sa décision.

7. Particulier assuré

La souscription d'un contrat d'assurance via isiHome emporte la création d'un compte Particulier assuré. Après validation du processus de souscription le Particulier assuré reçoit un mail contenant son identifiant et mot de passe ainsi que tous les documents contractuels relatifs à ce contrat et toute la documentation support.

Sur son espace le Particulier assuré a accès à un tableau de bord, où il peut :

- Accéder à tous les documents contractuels relatifs au contrat d'assurance habitation dont il est souscripteur
- Déclarer un sinistre
- Demander à être en relation avec un collaborateur isiHome pour demande d'information ou demande de résiliation.

7. Règles de bonne conduite

L'Utilisateur principal ou secondaire est le seul responsable des informations qu'il indique au site isiHome quant à l'identité du Particulier assuré ou des caractéristiques du risque assuré.

L'Utilisateur principal ou secondaire s'engage à ne rien faire qui pourrait porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'isiHome, de ses activités ou de ses représentants.

En cas de comportement illicite ou malveillant du site isiHome, le témoin doit rentrer en contact avec un collaborateur isiHome pour rapporter les faits constatés.

L'Utilisateur principal s'engage à utiliser le service proposé par isiHome pour des prestations réelles et sérieuses. L'Utilisateur principal s'engage à indiquer dans ses demandes de souscription des informations exactes. Toute utilisation abusive du service pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Sont par exemple considérées comme abusives les demandes de devis fantaisistes, ou contenant des informations fausses, ou usurpant l'identité d'une tierce personne, et les créations de comptes multiples pour une même personne physique.

8. Propriété intellectuelle

Valeas reste titulaire de l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle.

9. Litiges

Convention de preuve

Les parties conviennent qu'elles peuvent procéder à l'échange des informations nécessaires à l'exécution du contrat par voie électronique. Toute communication électronique entre les parties est présumée avoir la même force probante qu'un écrit sur support papier.

Nullité partielle

En cas de nullité d'une stipulation substantielle des Conditions d'utilisation ou si cette stipulation était réputée non écrite, en totalité ou en partie, en application d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision juridictionnelle définitive, les autres stipulations resteront en vigueur et conserveront leur pleine force obligatoire entre les parties.

Loi applicable

Les présentes Conditions d'utilisation sont régies par le droit français, à l'exclusion de ses règles de conflits de lois.

Procédure de résolution amiable des litiges

Les parties s'engagent, en cas de difficultés dans l'exécution du contrat et préalablement à toute résiliation, résolution et/ou procédure judiciaire, à soumettre leur différend à une procédure amiable de conciliation.

À ce titre, la partie qui souhaite mettre en jeu la procédure amiable de conciliation devra notifier à l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, son intention de mettre en jeu ladite procédure en précisant les difficultés d'application rencontrées.

Pendant toute la période durant laquelle de telles difficultés seraient constatées, les parties conviennent que la continuité des prestations prévues aux Conditions d'utilisation l'emporte sur toute autre considération.

À défaut d'accord intervenu entre les parties dans les quinze (15) jours suivant la notification visée plus haut, les parties retrouveront toute liberté d'action.

Attribution de compétence juridictionnelle

En cas de litige, compétence expresse est attribuée aux tribunaux de Paris (France), où se situe le siège social de Valeas où est formalisé le contrat entre les parties, nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.